

ARRETE DE NOMINATION DES MEMBRES EXTERIEURS DU CCAS

Le maire de MORZINE ;

Vu les articles L.123-4, L.123-6, R.123-7, R.123-11, R.123-12, R.123-15 et R.123-27 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° D_2026_04_03 du 02 avril 2026 fixant à 11 le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et désignant les membres élus au sein dudit conseil d'administration outre Monsieur le Maire, président de droit, soit :

- THORENS Valérie
- ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth
- MARULLAZ Marie-Paule
- LEFANT Myriam
- MARULLAZ Aube

Considérant que le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), présidé par le Maire, est composé à nombre égal de membres élus en son sein par le Conseil municipal et de membres nommés par arrêté municipal parmi des personnes non-membres du Conseil municipal ;

Considérant les propositions faites par les associations qui œuvrent sur la commune de MORZINE dans le domaine du social ;

Considérant que le maire doit procéder à la désignation des membres du CCAS ne faisant pas partie du Conseil municipal ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}

Les personnes extérieures suivantes sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de MORZINE :

- Mme MARCHAND Marie-Françoise, en qualité de représentante de l'association « Secours Catholique »
- Mme PACHON Josette, en qualité de représentante des associations « ADMR »
- Mme BRON Patricia, en qualité de représentante des infirmières de MORZINE
- Mme PHILIPP Martine, en qualité de représentante de l'association de retraités « LOU D'VANTIS »
- Mme LE PORT Bernadette, en qualité de représentante de l'association « Les virades de l'espoir »

ARTICLE 2

La durée du mandat des membres nommés par le maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du conseil municipal.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

ARTICLE 4

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

ID : 074-217401918-20260408-AM_2026_062B-AR



Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Acte soumis à publicité et à transmission au représentant de l'Etat.

Fait à MORZINE, le 08/04/2026.

Le maire de MORZINE,
Jean-François BERGER

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Morzine' and '77180 MORZINE'.